

The logo for Marsa Maroc features the word "Marsa" in a bold, dark grey sans-serif font, with the letter "M" in red. Below it, the word "Maroc" is written in the same dark grey font, with a white five-pointed star positioned over the letter "a".

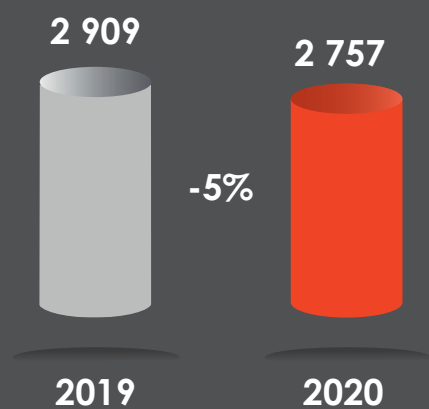
**Marsa
Maroc**

Communication
Financière
2020

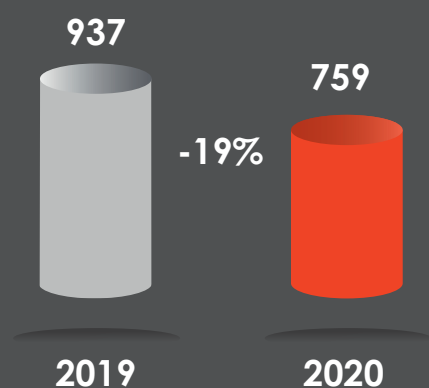
Résultats financiers au 31 décembre 2020



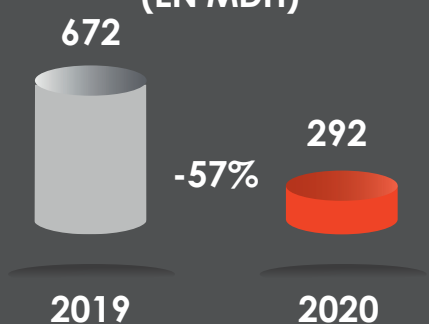
CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MDH)



RÉSULTAT D'EXPLOITATION (EN MDH)



RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (EN MDH)



Le Directoire de la Société d'Exploitation des Ports, Marsa Maroc, s'est réuni en date du 23 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Mohammed ABDELJALIL, pour examiner l'activité et arrêter les comptes au terme de l'exercice 2020.

Une résilience du chiffre d'affaires

Marsa Maroc a réalisé au terme de l'année 2020, un chiffre d'affaires de 2 757 MDH en baisse de 5% par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par la diminution de 6% du trafic traité par le Groupe, sous l'effet principal de la crise sanitaire et de ses impacts.

Le résultat d'exploitation s'établit à 759 MDH, en baisse de 19% par rapport à l'année précédente. Cette évolution est due à la hausse de 3,5% des charges d'exploitation suite notamment à l'augmentation des charges engagées par la filiale Tanger Alliance pour la mise en service du nouveau terminal à conteneurs 3 au port de Tanger Med 2 qui a eu lieu le 1^{er} janvier 2021.

Le résultat net part du groupe réalisé par le groupe Marsa Maroc s'élève à 292 MDH. Il a été impacté essentiellement par le don de 300 MDH, versé par la société Marsa Maroc au fonds spécial de gestion de la pandémie COVID-19, et à l'impact du résultat net déficitaire dégagé par la nouvelle filiale Tanger Alliance.

Retraité du don Covid-19, le résultat net part du groupe serait de 499 MDH, en baisse de 26% par rapport à l'année écoulée, soit une marge nette de 18%.

Perspectives

En 2021, Le groupe Marsa Maroc veillera à la réussite du lancement de son terminal à conteneurs au port de Tanger Med 2, en tant que nouveau relai de croissance, ainsi qu'à la poursuite de la consolidation de sa position dans les services portuaires rendus au trafic national.

Proposition de dividendes

Le Directoire propose de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 8 dirhams par action.

Bilan consolidé

En milliers de DH

Actif	31/12/2020	31/12/2019
Écart d'acquisition		
Immobilisations incorporelles	1.162.014	1.204.770
Immobilisations corporelles	3.227.486	2.320.648
Immobilisations financières	171.896	54.819
Impôt différé actif	587.647	472.347
Actif immobilisé	5.149.043	4.052.584
Stocks	104.933	103.581
Clients et comptes rattachés	431.649	434.585
Autres créances et comptes de régularisation	495.096	485.021
Titres et valeurs de placement	1.084.678	695.874
Actif circulant	2.116.356	1.719.061
Disponibilités	312.122	446.554
Total actif	7.577.521	6.218.199

En milliers de DH

Passif	31/12/2020	31/12/2019
Capital	733.956	733.956
Réserves consolidées	854.685	895.065
Résultat net de l'exercice part du Groupe	291.875	671.557
Intérêts minoritaires	260.749	287.763
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	2.141.266	2.588.341
Provisions durables pour risques et charges	1.698.417	1.645.189
Dettes de financement	1.639.696	927.798
Passif à long terme	3.338.113	2.572.987
Fournisseurs et comptes rattachés	304.188	353.214
Autres dettes et comptes de régularisation	1.280.335	703.658
Passif circulant	1.584.523	1.056.871
Trésorerie-passif	513.619	0
Total Passif	7.577.521	6.218.199

Compte de résultat consolidé

En milliers de DH	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation	2.854.358	2.961.988
Chiffre d'affaires	2.757.155	2.909.381
Reprises d'exploitation	97.203	52.606
Charges d'exploitation	2.095.620	2.024.855
Achats et autres charges externes	829.752	824.062
Impôts et taxes	20.243	20.373
Charges de personnel	765.283	703.951
Dotations d'exploitation	480.342	476.468
Résultat d'exploitation	758.738	937.133
Résultat financier	-25.157	-13.054
Résultat non courant	-337.130	-6.099
Résultat avant impôt	396.451	917.980
Impôts sur les sociétés	246.889	308.540
Impôts différés	-115.300	-41.839
Total IS	131.589	266.701
Résultat net des entreprises intégrées	264.862	651.279
Résultat consolidé	264.862	651.279
Part des minoritaires	-27.013	-20.278
Résultat net part du groupe	291.875	671.557

Tableau de financement de l'exercice

En milliers de DH	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net des sociétés intégrées	264.862	651.279
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
- Dotations d'exploitation nettes des reprises	407.828	441.552
- Variation des impôts différés	-115.300	-41.839
- Annulation des résultats de cession des immobilisations	-2.293	-1.509
- Autres produits sans impact sur la trésorerie	835	7.658
- Dividendes	-711.937	-682.579
- Variation du BFR lié à l'activité	519.160	200.246
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	363.154	574.808
Acquisition d'immobilisations	-1.219.665	-869.850
Cessions d'immobilisations	2.442	1.509
Variation des prêts et avances consentis	-117.077	9.727
Effet de variation de périmètre	-	310.262
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-1.334.300	-548.352
Augmentation de capital	-	-
Augmentation dettes de financement	1.440.050	-
Remboursements d'emprunts	-728.152	-44.991
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	711.898	-44.991
Variation de trésorerie nette	-259.248	-18.534
Trésorerie nette ouverture (y compris placements)	1.142.429	1.160.963
Trésorerie nette clôture (y compris placements)	883.181	1.142.429

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Principes généraux

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2020 des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés du groupe Marsa Maroc. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc.

Les principales règles et méthodes retenues par le Groupe sont les suivantes :

2. Méthodes de consolidation

2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Les principes et méthodes de consolidation utilisés par le Groupe Marsa Maroc sont conformes par rapport à la méthodologie adoptée par le Conseil National de la Comptabilité pour l'établissement des comptes consolidés dans son avis n°5.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Conformément aux règles générales de consolidation précitées, la société Tanger alliance (TA), la société Terminal à Conteneurs 3 au port de Casablanca (TC3PC) et la société de Manutention d'Agadir (SMA) ont été consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

Filiales	Décembre 2020			Décembre 2019		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
TANGER ALLIANCE	50(*)	50(*)	Globale	50(*)	50(*)	Globale
TC3PC	100	100	Globale	100	100	Globale
SMA	51	51	Globale	51	51	Globale

(*) 50% plus une action

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

2.2. Dates de clôture

La date de clôture des exercices sociaux des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est le 31 décembre.

2.3. Auto contrôle

La société Marsa Maroc ne détient pas d'actions propres au 31 décembre 2020.

2.4 Conversion des filiales en monnaies étrangères

La comptabilité de toutes les filiales est tenue en MAD.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1 Immobilisations corporelles

Celles-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, diminué des amortissements, calculés selon la méthode linéaire et les taux fiscaux en vigueur, en fonction de la durée de vie estimée des actifs concernés.

3.2 Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'achat. Ce coût comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat. En fin d'exercice, les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Moyen Pondéré (CMP).

3.3 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation en fonction du risque de non recouvrement. Les créances litigieuses font l'objet d'une provision pour dépréciation.

3.4 Impôts différés

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales, des reports déficitaires et des retraitements de consolidation sont calculés et constatés au taux en vigueur à la date de clôture.

3.5 Écart de conversion

Les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont enregistrés au compte de produits et charges au cours de la période à laquelle ils se rapportent.



7, Boulevard Driess Slaoui
20180 Casablanca
Maroc



101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
Société D'Exploitation des Ports (SODEP S.A)
175, Bd Mohamed Zerkouni - 20100
Casablanca

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du Groupe SODEP Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Audit des états financiers

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe SODEP, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 2.141.266 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 264.862.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe SODEP au 31 décembre 2020, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Sans remettre en cause notre opinion, nous vous informons que dans le cadre de la convention de concession, les biens du domaine public mis dans la concession par le concédant ne sont pas inclus dans les comptes de la société SODEP S.A clos au 31 décembre 2020. L'intégration de ces biens aurait donné une meilleure traduction comptable des clauses de la concession sans toutefois impacter le résultat et la situation financière de la société à cette date.

Question clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé identifiée	Notre réponse
<p>Identification et évaluation du risque sur les provisions pour risques et charges</p> <p>Au 31 décembre 2020, les provisions pour grosses réparations de la société SODEP S.A sont enregistrées au bilan pour une valeur de KMAD 1.220.970, soit 16% du montant total du passif.</p> <p>La Société calcule la provision pour grosses réparations en multipliant le mètre carré de confortement des quais par un montant forfaitaire sur une durée de 30 ans.</p> <p>Cette méthode est basée sur une note établie par les départements internes de la société. La direction de la société estime que la méthode de provisionnement retenue est fiable et exhaustive.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l'appréciation de la provision pour grosses réparations constituait un point clé de l'audit, en raison du poids de ces passifs dans le bilan, de l'importance de la part des jugements de la Direction et des incertitudes dans le choix des bases de calcul de cette provision.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté notamment à :</p> <p>Examiner le programme des grosses réparations permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'identification des infrastructures et superstructures faisant l'objet des grosses réparations ; ▪ La fixation des fréquences des réparations ; ▪ Le budget réservé aux opérations de grosse réparation. <p>Contrôler les hypothèses de renouvellement et les indicateurs d'actualisation utilisés dans le calcul des provisions ;</p> <p>Revoir à posteriori les provisions pour grosses réparations ;</p> <p>Procéder à une revue analytique des provisions et leurs variations ;</p> <p>Appréciation des mouvements de provisions par un rapprochement avec les pièces justificatives.</p>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 24 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7, Bd Driess Slaoui - Casablanca
Tél : 06 22 54 18 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal/MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Membre Réseau Grant Thornton
International
7, Bd Driess Slaoui - Casablanca
Tél : 06 22 54 18 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Abdou DIOP
Associé

État des soldes de gestion (ESG)

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			
I TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS (TFR)		Totaux de l'exercice au 31/12/2020	Totaux de l'exercice au 31/12/2019
I	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE: (1+2+3)	2.187.275.583,35	2.361.902.220,87
1	Ventes de biens et services produits	2.187.275.583,35	2.361.902.220,87
2	Variation stocks de produits		
3	Immob produits par l'entreprise pour elle-même		
II	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE: (4+5)	500.367.282,61	551.087.773,66
4	Achats consommés de matières et fournitures	193.741.946,56	210.705.698,55
5	Autres charges externes	306.625.336,05	340.382.075,11
III	= VALEUR AJOUTÉE (I - II)	1.686.908.300,74	1.810.814.447,21
6	+ Subventions d'exploitation		
7	- Impôts & taxes	19.917.478,35	20.016.673,24
8	- Charges de personnel	689.941.716,95	644.435.049,98
IV	= EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	977.049.105,44	1.146.362.723,99
9	+ Autres produits d'exploitation		
10	- Autres charges d'exploitation		
11	+ Reprises d'exploitation: transferts de charges	94.894.830,67	52.057.318,36
12	- Dotations d'exploitation	353.022.988,16	345.162.740,32
V	= RÉSULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	718.920.947,95	853.257.302,03
VI	+ - RÉSULTAT FINANCIER	51.988.266,57	53.557.859,32
VII	= RÉSULTAT COURANT (+ OU -)	770.909.214,52	906.815.161,35
VIII	+ - RÉSULTAT NON COURANT	-343.780.331,69	-4.400.905,50
13	- Impôts sur les résultats	243.354.172,00	305.024.976,00
IX	= RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	183.774.710,83	597.389.279,85
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT			
1	Résultat net de l'exercice	183.774.710,83	597.389.279,85
2	+ Dotations d'exploitation (1)	341.480.552,35	335.659.340,56
3	+ Dotations financières (1)	88.293,66	348.333,46
4	+ Dotations non courantes (1)	69.039.359,78	33.128.241,92
5	- Reprises d'exploitation (2)	87.610.960,21	20.663.335,94
6	- Reprises financières (2)	104.275,30	123.843,28
7	- Reprises non courantes (2) (3)	57.560.237,61	52.665.526,71
8	- Produits des cessions d'immobilisation	7.361.862,23	1.509.014,72
9	+ Valeurs nettes d'amortis des immobilisations cédées	148.694,68	109,80
I	CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C A F)	441.894.275,95	891.563.584,94
10	Distribution de bénéfices	711.937.320,00	682.579.080,00
II	AUTOFINANCEMENT	-270.043.044,05	208.984.504,94

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants à la trésorerie
 (2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie
 (3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

NOTA: Le calcul de la CAF peut également être effectué à partir de l'EBE

Tableau de Financement de l'exercice (hors taxes)

(Placement des fonds intégré au niveau de l'Actif circulant)

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020				
M A S S E S	EXERCICE 31/12/2020 A	EXERCICE 31/12/2019 B	VARIATIONS (a - b)	
			EMPLOIS (c)	RESSOURCES (d)
Financement Permanent	3.507.579.918,22	4.017.258.527,79	509.678.609,57	
Moins actif immobilisé	2.969.031.538,52	3.443.268.725,95	474.237.187,43	
= FONDS DE ROULEMENT (A) FONCTIONNEL (1-2)	538.548.379,70	573.989.801,84	-35.441.422,14	
Actif Circulant	1.755.041.502,54	1.217.492.527,40	537.548.975,14	
Moins passif circulant	838.133.834,67	738.323.366,68	99.810.467,99	
= BESOIN DE FINANCEMENT (B) GLOBAL (4-5)	916.907.667,87	479.169.160,72	437.738.507,15	
TRÉSORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) = A - B	-378.359.288,17	94.820.641,12	473.179.929,29	
M A S S E S	EXERCICE - 2020		EXERCICE PRÉCÉDENT - 2019	
	EXERCICE 31/12/2020 A	EXERCICE 31/12/2019 B	EMPLOIS (c)	RESSOURCES (d)
III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	565.790.386,22		242.878.615,50	
IV PRODUITS FINANCIERS	-270.043.044,05		208.984.504,94	
- Capacité d'autofinancement	441.894.275,95		891.563.584,94	
- Distribution de bénéfices	711.937.320,00		682.579.080,00	
IV PRODUITS FINANCIERS	835.833.430,27		33.894.110,56	
- Cessions d'immobilisations incorporelles	7.361.862,23		1.509.014,72	
- Cessions d'immobilisations corporelles	-		-	
- Réduction capital MINTI	827.616.774,45		27.903.550,89	
- Récupérations sur créances immobilisées	854.793,59		4.481.544,95	
- Retrait d'immobilisations corporelles	-		-	
* AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)	-		-	
- Augmentations de capital, apports	-		-	
- Subventions d'investissement	-		-	
* AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)	-		-	
TOTAL I : RESSOURCES STABLES	565.790.386,22		242.878.615,50	
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)	601.231.808,36		709.670.141,23	
* ACQUISITION ET AUGMENTATION D'IMMOBILISATIONS (E)	576.668.785,34		685.160.036,97	
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	6.758.097,49		8.149.824,81	
* Acquisition d'immobilisations corporelles	214.343.975,66		270.106.757,49	
* Acquisitions d'immobilisations financières	-		-	
* Augmentation des créances immobilisées	355.566.712,19		125.361.254,67	
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F) (*)	-		-	
* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	6.185.416,53		6.185.416,53	
* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	18.377.606,49		18.324.687,73	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E + F + G + H)	601.231.808,36		709.670.141,23	
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (BFG)	437.738.507,15		425.835.007,41	
IV VARIATION DE LA TRÉSORERIE	473.179.929,29		40.956.518,32	
TOTAL GÉNÉRAL	1.038.970.315,51	1.038.970.315,51	709.670.141,23	709.670.141,23



7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca
Maroc



101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Aux Actionnaires de la société
Société D'Exploitation des Ports (SODEP S.A)
175, Bd Mohamed Zerkouni - 20100
Casablanca

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société D'Exploitation des Ports (SODEP S.A), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.834.764.612,29 MAD dont un bénéfice net de 183.774.710,83 MAD. Ces états ont été arrêtés par le directoire le 23 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société d'exploitation des ports (SODEP) S.A au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Sans remettre en cause notre opinion, nous vous informons que dans le cadre de la convention de concession, les biens du domaine public mis dans la concession par le concédant ne sont pas inclus dans les comptes de la société SODEP S.A clos au 31 décembre 2020. L'intégration de ces biens aurait donné une meilleure traduction comptable des clauses de la concession sans toutefois impacter le résultat et la situation financière de la société à cette date.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Identification et évaluation du risque sur l'évaluation des titres de participation</p> <p>Au 31 décembre 2020, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 1.274.617 KMAD et une valeur nette de 1.268.602 KMAD, soit 26% du montant total de l'actif. Ils sont comptabilisés au coût historique d'acquisition.</p> <p>La Société procède, à chaque clôture annuelle, à l'évaluation de la valeur actuelle de ses titres de participation. Cette valeur actuelle est estimée soit en fonction de l'actif net comptable, soit en fonction de la rentabilité et des perspectives d'avenir du titre.</p> <p>En cas de baisse durable de la valeur actuelle et si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.</p> <p>L'estimation de la valeur actuelle des titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans le bilan, de l'importance de la part des jugements de la Direction et des incertitudes dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, notamment la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la Direction.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques : Vérifier que les quotes-parts d'actif net retenues concordent avec les comptes des entités et que les réévaluations opérées, le cas échéant, sont fondées sur une documentation probante.</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> Obtenir les prévisions de flux de trésorerie des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la direction générale ; Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions. <p>Nous avons en outre vérifié l'exactitude arithmétique, sur la base de sondages, des calculs des valeurs actuelles retenues par la société.</p>
	<p>Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également, le cas échéant, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à des participations et des prêts au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ; Examiner la nécessité de comptabiliser une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Identification et évaluation du risque sur les provisions pour risques et charges</p> <p>Au 31 décembre 2020, les provisions pour grosses réparations sont enregistrées au bilan pour une valeur de KMAD 1.220.970, soit 25% du montant total du passif.</p> <p>La Société calcule la provision pour grosses réparations en multipliant le mètre carré de confortement des quais par un montant forfaitaire sur une durée de 30 ans.</p> <p>Cette méthode est basée sur une note établie par les départements internes de la société. La direction de la société estime que la méthode de provisionnement retenue est fiable et exhaustive.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l'appréciation de la provision pour grosses réparations constituait un point clé de l'audit, en raison du poids de ces passifs dans le bilan, de l'importance de la part des jugements de la Direction et des incertitudes dans le choix des bases de calcul de cette provision.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté notamment à :</p> <p>Examiner le programme des grosses réparations permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'identification des infrastructures et superstructures faisant l'objet des grosses réparations ; La fixation des fréquences des réparations ; Le budget réservé aux opérations de grosse réparation. <p>Contrôler les hypothèses de renouvellement et les indicateurs d'actualisation utilisés dans le calcul des provisions ;</p> <p>Revoir à posteriori les provisions pour grosses réparations ;</p> <p>Procéder à une revue analytique des provisions et leurs variations ;</p> <p>Appréciation des mouvements de provisions par un rapprochement avec les pièces justificatives.</p>

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous n'avons pas d'observations à formuler au terme de ces vérifications.

Casablanca, le 24 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 28 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
7 Bd Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 28 66 70

Abdou DIOP
Associé